

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 mai 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 mai 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Karim Asad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, et M^{me} Nadia Murad, lauréate du prix Nobel de la paix, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, du Niger, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur les « Menaces contre la paix et la sécurité internationales », tenue le lundi 10 mai 2021. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'Iraq.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) **Zhang Jun**



Annexe I

Exposé de M. Karim Asad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

J'ai l'honneur de présenter ce matin mon sixième et dernier rapport (voir S/2021/419) en ma qualité de Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD).

En décembre 2018, j'ai présenté au Conseil de sécurité mon premier exposé (voir S/PV.8412), dans lequel je décrivais comment notre équipe de cinq membres en Iraq avait commencé à s'atteler à la mise en œuvre du mandat novateur établi conformément à la résolution 2379 (2017), à la demande du Gouvernement iraquien. Aujourd'hui, deux années et demie plus tard, je suis heureux de pouvoir rendre compte des activités de plus de 200 personnes, dont des experts nationaux nommés en consultation avec le Gouvernement iraquien, qui travaillent depuis des bureaux établis à Bagdad, Dahouk, Erbil et New York et qui exploitent les résultats des enquêtes menées par six groupes d'enquête sur le terrain sur les crimes commis contre toutes les communautés en Iraq. Des groupes thématiques spécialisés dans les crimes fondés sur le genre et les crimes contre les enfants, la surveillance financière et la protection des témoins apportent un appui ciblé à nos travaux dans tous ses aspects, tandis qu'un groupe spécialisé dans les charniers a appuyé les fouilles effectuées sur 22 sites à ce jour.

L'Équipe d'enquêteurs est à présent une équipe d'enquête pleinement opérationnelle, à même de relever certains des principaux défis auxquels sont confrontées les autorités nationales s'agissant de poursuivre les membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pour les crimes qu'ils ont commis en Iraq. S'appuyant sur cette infrastructure, l'Équipe a rapidement élargi son fonds de preuves ces six derniers mois, notamment grâce à d'importants faits nouveaux qui se sont fait jour au regard de la collecte de preuves scientifiques dans les charniers, aux données numériques extraites des disques durs de l'EIIL et à la numérisation des dossiers documentaires, en coopération avec les autorités irakiennes.

Parallèlement, l'introduction d'outils technologiques de pointe a encore amélioré nos capacités de traitement des preuves, en permettant aux enquêteurs d'effectuer rapidement des recherches dans plusieurs ensembles de données afin de reconstituer des événements, de donner suite à des demandes d'information ciblées et de veiller à ce que les éléments de preuve soient dûment corroborés.

Fait marquant, le recours à des outils d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique pour analyser les bases de données internes de l'EIIL permet désormais à l'Équipe d'établir des chronologies claires des activités des membres clefs de l'EIIL. En réunissant des informations issues des dossiers d'immigration, dossiers médicaux, pièces de comptabilité et registres des combattants de l'EIIL, nous avons pu établir un lien direct entre certaines personnes d'intérêt et certains bataillons et scènes de crimes de l'EIIL.

Ces progrès nous ont permis de franchir une étape décisive de nos travaux, puisque nous avons mis la dernière main aux documents d'information initiaux relatifs à deux des grands thèmes d'enquête prioritaires, à savoir le massacre de cadets non armés et de personnel militaire de l'école de l'air de Tikrit, en juin 2014, et les attaques menées contre la communauté yézidie dans la région de Sinjar. Les crimes

commis contre la communauté yézidie représentent certains des actes de violence les plus brutaux et les plus systématiques infligés par l'EIIL à la population iraquienne.

L'Équipe a établi un compte rendu détaillé de ces atrocités en procédant à la fouille de charniers, en veillant à ce que les témoins les plus vulnérables puissent se faire connaître et présenter leurs témoignages, et en recueillant de nombreuses preuves documentaires, en coopération avec les autorités irakiennes, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires.

Je suis en mesure de confirmer au Conseil de sécurité que, sur la base de nos enquêtes criminelles indépendantes, l'Équipe d'enquêteurs a réuni des preuves claires et convaincantes qu'un génocide a été commis par l'EIIL contre les Yézidis en tant que groupe religieux. L'intention de l'EIIL de détruire physiquement et biologiquement les Yézidis est manifeste dans son ultimatum – appliqué sans remords à tous les membres de leur communauté –, les sommant de se convertir ou mourir. Des milliers de personnes ont été tuées à la suite de cet ultimatum, soit exécutées en masse, soit abattues alors qu'elles fuyaient, ou encore mortes de froid sur le mont Sinjar alors qu'elles tentaient de s'échapper. Des milliers d'autres ont été réduites en esclavage, et des femmes et des enfants ont été enlevés à leur famille avant de subir les atteintes les plus brutales, notamment des viols en série et d'autres formes de violence sexuelle insoutenables. Pour beaucoup, ces violations ont duré des années et ont souvent conduit à la mort. Ces actes avaient pour intention de détruire définitivement la capacité de ces femmes et enfants de procréer et de fonder une famille au sein de la communauté yézidie.

L'Équipe d'enquêteurs a également établi que nombre d'autres crimes internationaux ont également été commis à l'encontre de la communauté yézidie, notamment l'extermination, la réduction en esclavage, les violences sexuelles, le déplacement forcé, la persécution pour des motifs religieux et fondés sur le genre et la conscription d'enfants dans un groupe armé. Dans de nombreux cas, les enfants yézidis ont été directement pris pour cible, et ils ont été touchés de manière disproportionnée par les crimes de Daech. Tous ceux qui en ont réchappé, tout particulièrement les enfants, portent au quotidien le fardeau des effets durables de ces crimes.

Mais n'oublions pas que ces crimes se poursuivent. Des milliers de femmes, de garçons et de filles yézidis sont encore séparés de leur famille ou portés disparus ; et certains sont même toujours détenus par leurs ravisseurs de l'EIIL ou par ceux à qui ils ont été vendus. Nous ne les oublierons pas, et nous entendons poursuivre notre action pour que justice soit rendue à toutes les personnes touchées par ces crimes.

Dans le cadre de ses enquêtes sur les attaques menées par l'EIIL contre les cadets et le personnel non armés de l'école de l'air de Tikrit, majoritairement chiites, l'Équipe a collecté et analysé de nombreux éléments de preuve détaillant leur capture, torture et exécution de masse. Ces actes ont été perpétrés dans les circonstances les plus brutales que l'on puisse imaginer, et de nombreux hommes ont été humiliés avant d'être tués.

Sur la base de son travail d'enquête indépendant, l'Équipe a conclu que ces actes étaient constitutifs de crimes de guerre ayant trait au meurtre, à la torture, au traitement cruel et à l'atteinte à la dignité des personnes. En outre, l'Équipe a conclu, sur la base de preuves claires et convaincantes, qu'une vidéo de ces meurtres diffusée par Daech en juillet 2015 constituait une incitation directe et publique à commettre un génocide contre les musulmans chiites. Le commentaire du film, qui glorifie les images horribles de ces exécutions de masse, contient une exhortation claire et répétée lancée aux adeptes de l'EIIL : « Tuez-les partout où vous les trouvez ».

Tandis que l'équipe met la dernière main aux documents d'information initiaux relatifs à ces premières priorités d'enquête, nous avons également ouvert

d'autres grands axes d'investigation sur des crimes relevant de notre mandat. Ainsi, nous avons notamment créé un nouveau groupe d'enquête sur le terrain consacré aux crimes commis à l'encontre de la communauté sunnite en Iraq.

Les informations obtenues à partir des appareils électroniques de l'EIIL ont également conduit à l'ouverture d'une nouvelle enquête sur la mise au point et l'emploi d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL en Iraq. Les éléments de preuve collectés à ce jour expliquent en détail la manière dont l'EIIL a utilisé les laboratoires de l'université de Mossoul comme épiscentre de son programme d'armes chimiques, en s'appuyant sur les compétences de scientifiques et de professionnels médicaux irakiens et étrangers. Après avoir initialement militarisé le chlore dans des stations de traitement des eaux saisies en 2014, l'EIIL a ensuite mis au point des composés toxiques mortels, notamment le thallium et la nicotine, qui ont été testés sur des prisonniers, provoquant leur mort. Au fur et à mesure que ses capacités se développaient, l'EIIL a élaboré un système de production de moutarde au soufre qu'il a déployé en mars 2016 en tirant 40 roquettes en direction de la ville turkmène chiite de Taza.

Cette enquête progresse rapidement, et un premier document d'information devrait être achevé et mis à disposition des autorités nationales d'ici cinq mois. D'ici à la fin de 2021, l'Équipe prévoit également de finaliser les documents d'information concernant les crimes commis contre les communautés chrétienne, kaka'i, shabak, chiite turkmène et sunnite en Iraq, ainsi que le massacre de prisonniers majoritairement chiites à la prison de Badouch.

Conformément au mandat conféré par le Conseil de sécurité, il ne suffit évidemment pas de collecter et de synthétiser des éléments de preuve pour tirer des conclusions et les présenter dans des rapports. Pour nous acquitter de ce mandat, et plus important encore, pour répondre aux attentes des survivants, nos travaux doivent être présentés aux tribunaux nationaux afin qu'ils engagent des poursuites contre les responsables des horribles crimes que je viens de décrire.

Dans cet esprit, j'ai le plaisir de pouvoir confirmer au Conseil de sécurité que des dispositions ont été prises en collaboration avec l'appareil judiciaire irakien, ce qui nous a permis de transmettre les éléments de preuve collectés par l'Équipe au sujet des crimes financiers commis pour soutenir les activités de l'EIIL en Iraq. Il s'agit là d'une première mesure importante pour veiller à ce que nos travaux contribuent de manière tangible à l'établissement des responsabilités en Iraq conformément à notre mandat.

Je continue également d'appuyer les efforts que déploie la Chambre des députés irakienne en vue d'adopter une législation visant à établir un fondement juridique qui permettrait d'engager des poursuites contre des membres de l'EIIL en Iraq pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Cela représentera une nouvelle avancée considérable vers l'établissement de toutes les responsabilités pour les crimes commis par l'EIIL en Iraq, en partenariat avec notre équipe.

J'ai également le plaisir d'informer le Conseil de sécurité que la semaine dernière, une législation a été présentée au Parlement de la Région du Kurdistan en vue de créer un tribunal compétent pour juger les crimes internationaux commis par l'EIIL. Je félicite le Président et le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan de leur ferme appui à cette législation et des efforts qu'ils déploient afin de garantir l'application du principe de responsabilité pour ces crimes. L'adoption de cette loi pourrait représenter un moment important sur la voie de la pleine mise en œuvre de notre mandat.

Parallèlement à ces initiatives en Iraq, l'Équipe s'est efforcée d'utiliser les mécanismes existants permettant d'utiliser les éléments de preuve qu'elle a collectés

dans le cadre de procédures pénales, renforçant ainsi son appui à d'autres autorités nationales en donnant suite à leurs demandes d'assistance. Comme le reflète mon rapport, 14 États ont demandé l'aide de l'Équipe dans le cadre de procédures en cours au niveau national. Tirant parti de notre fonds de preuve élargi, en particulier notre exploitation des documents internes de l'EIIL, nous avons pu donner suite à la plupart des demandes reçues.

Une grande partie des progrès et des activités que j'ai décrits aujourd'hui mettent en exergue un des principes essentiels de notre approche stratégique : l'innovation. Comme les membres du Conseil le savent probablement, ce mercredi, l'Équipe d'enquêteurs participera à une réunion organisée selon la formule Arria pour souligner certaines des principales mesures que nous avons prises pour utiliser la technologie et nous inspirer de pratiques psychosociales perfectionnées afin d'accélérer nos enquêtes.

Cela dit, l'autre principe fondamental qui sous-tend toutes nos activités est tout aussi important : le partenariat. Il s'illustre en particulier par la coopération et la collaboration d'excellente qualité que notre équipe entretient avec le Gouvernement iraquien depuis que je suis Conseiller spécial.

Comme le reflète mon rapport, la coopération et l'assistance accordées par le comité national de coordination chargé de faciliter notre travail en Iraq ont continué de jouer un rôle fondamental dans les progrès que nous avons réalisés. Le système judiciaire iraquien a continué de collaborer de manière exemplaire avec l'Équipe, travaillant avec nous en vue de numériser les éléments de preuve et de fournir des informations détaillées qui ont permis d'accélérer les enquêtes. Le Gouvernement de la Région du Kurdistan a également fourni un appui constant à l'Équipe.

Alors que des voies commencent à s'ouvrir pour favoriser le partage d'informations avec les autorités irakiennes, nous avons également élargi notre appui en matière de renforcement des capacités. La semaine dernière, j'ai eu le grand plaisir d'inaugurer un nouveau stage de formation en 10 parties sur le droit pénal international à l'intention de 27 juges et procureurs de haut rang. Cette formation, proposée en collaboration avec l'Université nationale australienne, permettra aux participants d'acquérir une connaissance approfondie du droit pénal international et de son application en ce qui concerne les crimes commis par l'EIIL. Sur cette base, notre équipe proposera son mentorat à des juges individuels aux fins de la constitution de dossiers contre des membres spécifiques de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide.

En conjuguant cette formation à l'appui que nous fournissons aux autorités irakiennes dans le cadre des fouilles sur les sites de charniers et pour numériser les documents probants, notre objectif est de créer une base solide en vue d'engager rapidement des poursuites contre des membres de l'EIIL ayant commis des crimes internationaux après la création d'une base juridique appropriée en Iraq.

Notre partenariat de plus en plus solide avec les groupes de survivants, les organisations non gouvernementales et les autorités religieuses continue également de jouer un rôle central dans la progression des enquêtes. Je tiens à remercier sincèrement tous nos partenaires irakiens pour leurs contributions précieuses à notre action collective visant à amener l'EIIL à répondre de ses crimes.

Grâce aux progrès accomplis par l'Équipe en matière de collecte d'éléments de preuve et au renforcement parallèle des voies permettant de les utiliser devant les tribunaux nationaux, j'estime que nous avons ouvert, en collaboration avec nos partenaires irakiens, un parcours vers l'achèvement des travaux de l'Équipe.

J'ai donc décrit dans mon rapport une série de mesures qui permettraient d'organiser en Iraq des procès sur les crimes principaux commis contre toutes les communautés touchées, en mettant largement à contribution les éléments de preuve collectés par l'Équipe d'enquêteurs. J'estime qu'il est possible que ces procès débutent l'année prochaine.

En prenant ces mesures ensemble, nous devons maintenir l'accent sur les personnes qui doivent bénéficier de nos services. Tout au long de mon mandat de Chef de l'Équipe, j'ai fait en sorte que nos travaux soient basés sur des liens profonds avec les communautés en Iraq. Le message que j'ai reçu des chefs communautaires, des autorités religieuses et des groupes de survivants est cohérent et clair. Si nous voulons véritablement lutter contre les séquelles des crimes commis par l'EIIL en Iraq, la justice doit constituer la base de nos efforts.

Le fait qu'il est impératif de répondre à ces appels m'est apparu évident en mars de cette année lorsque notre équipe a contribué à la restitution des dépouilles de 103 hommes yézidis retrouvées dans des charniers qui avaient préalablement été fouillés dans le village de Kojo. Dans ce contexte solennel, j'ai été frappé par le fait que la douleur des familles présentes était également ressentie constamment par les centaines de milliers d'Iraquiens membres des communautés yézidie, chiite, sunnite, kaka'i, chrétienne et autres qui ont perdu des membres de leurs familles ou dont la vie a été irrémédiablement touchée par les crimes de l'EIIL. Si nombreux sont ceux qui n'auront même pas la possibilité d'enterrer leurs proches.

Il est normal que nous accueillions aujourd'hui M^{me} Nadia Murad, lauréate du prix Nobel de la paix, dont l'appel à l'action et à la mobilisation de notre conscience collective a donné lieu à la création de l'Équipe d'enquêteurs. Alors que l'Équipe entre dans une phase cruciale de ses travaux, nous devons garder à l'esprit la promesse faite à M^{me} Murad et à toutes les communautés touchées par les crimes de l'EIIL, à savoir que la communauté internationale se tiendra à leurs côtés pour veiller à ce que les responsables de tels actes soient traduits en justice.

Annexe II

Exposé de M^{me} Nadia Murad, lauréate du prix Nobel de la paix

C'est un honneur pour moi que d'être parmi vous aujourd'hui en tant que yézidie et rescapée des atrocités de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude au Conseil pour le soutien qu'il apporte à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et vous faire part des espoirs de ma communauté pour l'avenir.

Lorsque j'ai pris la parole dans cette salle, aux côtés de mon amie et avocate Amal Clooney (voir S/PV.8502), nous avons demandé l'appui du Conseil pour garantir que l'EIIL ne parvienne pas à atteindre son objectif d'éradiquer les yézidis d'Iraq. L'adoption de la résolution 2379 (2017) a constitué une étape fondamentale, et je suis reconnaissante aux membres du Conseil d'avoir soutenu la création de l'Équipe d'enquêteurs et de soutenir ses travaux en cours.

Le travail de l'Équipe d'enquêteurs ouvre des perspectives de justice. L'Équipe d'enquêteurs apporte des éléments de preuve dans un certain nombre de procédures en cours et une poignée de rescapés ont pu être confrontés avec leurs agresseurs au tribunal. Il y a quelques mois, deux de mes frères ont pu être inhumés, ainsi que plus de 100 victimes du massacre de Kojo, grâce à l'excavation de charniers et à l'identification des dépouilles. Mais nous ne pouvons pas nous contenter de ces avancées, car beaucoup reste à faire. Les enquêtes ayant été menées à bien, le Conseil doit maintenant accorder la priorité aux mesures concrètes visant à donner suite aux conclusions de celles-ci et accélérer leur mise en œuvre.

Les éléments de preuve recueillis par M. Khan et l'Équipe d'enquêteurs confirment la conclusion à laquelle l'ONU était parvenue en 2016, à savoir que les crimes commis par l'EIIL contre les yézidis constituent un génocide. Recueillir des preuves formelles est, bien sûr, indispensable pour les tribunaux et les livres d'histoire. Cependant, j'invite aujourd'hui le Conseil à examiner les vies humaines pour lesquelles le mandat de l'Équipe d'enquêteurs a des répercussions.

La Commission d'enquête et de collecte des preuves n'enregistre pas des progrès remarquables uniquement en raison de ses innovations en matière de plateformes numériques, d'intelligence artificielle et d'analyse des données ; ses résultats sont considérables, car chaque donnée est liée à une vie humaine et témoigne de sa souffrance. Pris ensemble, ces éléments de preuve racontent l'histoire des yézidis, de celles et ceux que nous avons perdus et de ce à quoi nous avons survécu.

Les yézidis ont subi les pires atrocités dont l'humanité ait été témoin. Je n'oublierai jamais le chagrin dans les yeux de ma mère lorsqu'elle a compris que ses fils avaient été exécutés, ne sachant pas qu'elle connaîtrait le même sort. Je peux encore sentir la main de ma nièce être arrachée de la mienne lorsque nous avons été séparées et entassées dans des bus comme du bétail. Et je peux encore calculer ce que mon corps valait aux yeux de ceux qui l'ont acheté et vendu.

Depuis près de sept ans, les yézidis ne peuvent pas aller de l'avant ni reprendre le cours de leur vie. Plus de 200 000 yézidis se trouvent toujours dans des camps de déplacés situés à quelques heures seulement de leur patrie, où ils attendent que justice soit faite, que la sécurité et la gouvernance soient rétablies et que les infrastructures soient remises en état dans le district de Sinjar. En outre, des milliers de familles continuent d'espérer que les dépouilles de leurs proches seront exhumées des charniers, pour pouvoir les enterrer et honorer leur mémoire. Mais, la véritable horreur, ce sont les 2 800 femmes et enfants toujours captifs de l'EILL qui la vivent.

Les preuves du génocide commis par l'EIIL brossent un tableau sans équivoque. L'EIIL n'a jamais essayé de cacher ses intentions. Les charniers ont été clairement signalés et des décrets sur l'immoralité du yézidisme ont été publiés. Des manuels réglementant la traite des esclaves ont été publiés et des femmes yézidiennes sont encore vendues aux enchères en ligne. L'EIIL a déclaré haut et fort son intention d'éradiquer notre communauté, notre religion et notre culture. Il était fier de son génocide.

Malgré toutes les horreurs que je viens de décrire, les yézidis continuent de travailler ensemble pour reconstruire leur patrie, remettre en place leurs moyens de subsistance et plaider pour que des comptes soient demandés aux coupables. Ils sont déterminés à jouer un rôle dans la gouvernance locale et la sécurité de la communauté dans son ensemble. Les yézidis savent que la stabilisation du district de Sinjar est le meilleur espoir d'éviter de nouvelles persécutions. Cela étant, nos progrès sont freinés par des considérations politiques, des intérêts divergents et l'inaction. Nous essayons de tourner la page, mais nous découvrons qu'il n'y a pas de stylo pour écrire le prochain chapitre.

La communauté internationale peut fournir ce stylo à la communauté yézidienne. Je demande au Conseil de nous aider à écrire un nouveau chapitre. Établir la responsabilité juridique pour les crimes commis par l'EIIL aurait un retentissement considérable sur tous les aspects du rétablissement de ma communauté.

Je suis fermement convaincue que tenir des procès publics et reconnaître publiquement le génocide contribuera à prévenir les violences futures et à faciliter la guérison des rescapés. Une surveillance internationale est nécessaire pour garantir que les tribunaux nationaux irakiens rendent la justice. Et il faut des tribunaux internationaux pour juger les crimes contre l'humanité d'une ampleur universelle commis par l'EIIL.

Il y a cinq ans, Amal et moi-même avons demandé au Conseil d'établir un plan clair pour engager les poursuites. Nous lui avons demandé de déférer ce génocide à la Cour pénale internationale ou de créer un tribunal par un traité. On nous a répondu par des promesses creuses et des priorités concurrentes. La justice a été différée. Les yézidis sont persécutés depuis des siècles. Ces persécutions n'ont pas été réprimées. Lorsque l'impunité est acceptée, la violence se répète. L'application du principe de responsabilité est essentielle pour vaincre l'EIIL et reconnaître officiellement le traumatisme dont les rescapés continuent de souffrir.

Cela fait des années que les rescapés revivent leurs expériences et en font part, comme je le fais aujourd'hui. On a trouvé des preuves, mais nous sommes toujours à la recherche de la volonté politique d'engager des poursuites. Il est temps que la communauté internationale ne se contente pas que d'écouter. Il est temps d'agir. Si les dirigeants du monde ont la volonté politique d'agir en se fondant sur ces preuves, alors la justice est certainement possible. Le génocide perpétré par l'EIIL ne prendra fin que lorsque tous les yézidis pourront vivre dans la dignité dans leur patrie.

Les yézidis sont peut-être une communauté minoritaire en Iraq, mais le traitement de cette affaire a des implications majeures pour les droits humains des personnes partout dans le monde. Nous devons nous demander quel message notre conscience collective veut envoyer aux femmes qui ont été utilisées comme armes de guerre. Allons-nous fermer les yeux sur le nettoyage ethnique et les violences sexuelles ? Allons-nous y assister avec pitié en murmurant « plus jamais ça ! » jusqu'à ce que la prochaine atrocité appelle notre attention ? Ou allons-nous enfin proclamer « votre corps, votre vie et vos droits comptent autant que les miens » ?

C'est à cela que peuvent servir les preuves recueillies par l'Équipe d'enquêteurs, à faire en sorte que les auteurs de génocide et de crimes contre l'humanité répondent de leurs actes. Mais pour que ces preuves servent à rendre la justice et à faire

appliquer le principe de responsabilité, il faut agir. La communauté internationale a montré qu'elle est prête à lutter contre le terrorisme de l'EIL. Mais lutte-t-elle contre le génocide ? Lutte-t-elle contre la violence sexuelle ? Soutiendra-t-elle les yézidis ?

Annexe III**Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois et anglais]

La Chine remercie le Conseiller spécial Karim Khan de son exposé. Au cours des trois dernières années, il a amené l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes à recueillir des éléments de preuve des crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), s'est employé à faire appliquer le principe de responsabilité pour les actes terroristes, a déployé de nombreux efforts et a réalisé de nombreux progrès, ce qui lui vaut l'évaluation positive de la Chine. M. Karim Khan est sur le point de partir pour son nouveau poste, et je lui souhaite plein succès à La Haye. Je souhaite également remercier M^{me} Murad, lauréate du prix Nobel de la paix, pour son exposé.

Nous avons lu le sixième rapport du Conseiller spécial Karim Khan (S/2021/419), et je me félicite des conclusions de l'enquête sur les attaques menées contre la communauté yézidie et l'attaque contre l'école de l'air de Tikrit. Nous espérons qu'elles apporteront un apaisement aux personnes rescapées, dont M^{me} Murad fait partie.

L'Équipe d'enquêteurs a recueilli un grand nombre d'éléments de preuve des crimes commis par l'EIIL. Ce n'est qu'en les remettant en temps voulu au Gouvernement iraquien qu'ils pourront se traduire en résultats tangibles et que les terroristes seront amenés à répondre de leurs actes, ce qui permettra d'atteindre les objectifs visés par la résolution 2379 (2017). Nous espérons que l'Équipe d'enquêteurs remettra toutes les preuves à la partie iraquienne en temps voulu, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil.

Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité. La communauté internationale doit continuer d'appuyer l'Iraq dans sa lutte contre le terrorisme, traduire les terroristes en justice et consolider les avancées durement acquises dans la lutte contre le terrorisme. Dans le même temps, elle doit sincèrement respecter la souveraineté et la compétence de l'Iraq s'agissant des crimes commis sur le territoire iraquien et aider l'Iraq à traduire les terroristes en justice conformément à la législation nationale.

Nous nous félicitons des efforts actifs déployés par l'Iraq pour faire progresser sa législation nationale afin de traduire en justice les anciens terroristes de l'EIIL. Toutes les parties concernées et l'ONU doivent également appuyer l'Iraq dans sa lutte contre les combattants terroristes étrangers sur son territoire.

Dans son rapport, l'Équipe d'enquêteurs avance quelques idées préliminaires autour d'une stratégie d'achèvement des travaux, et la Chine l'encourage à communiquer et à se concerter pleinement avec le Gouvernement iraquien à cet égard. Le Conseil doit étudier et examiner les questions pertinentes en temps voulu.

Annexe IV

Déclaration de la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie nos intervenants, le Conseiller spécial Khan et M^{me} Murad, de leurs exposés détaillés. Les enquêtes en cours sur les crimes commis en Iraq par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) permettront de mettre fin à l'impunité et de rendre justice aux victimes.

Les tragédies personnelles des nombreuses personnes qui ont souffert à cause de l'EIIL, comme celles dont nous a fait part M^{me} Murad, doivent être entendues. Ces récits personnels soulignent une fois de plus l'importance de l'action menée par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). À cet égard, je m'associe à tous ceux qui saluent les efforts extraordinaires que M. Khan a déployés en dirigeant l'Équipe avec le plus grand dévouement.

L'Estonie se félicite des travaux fructueux réalisés par l'Équipe d'enquêteurs au cours de la dernière période considérée, malgré les circonstances difficiles sur les plans politique et de la sécurité, ainsi qu'à la lumière des restrictions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous prenons note de la restitution des dépouilles de 103 yézidis retrouvées dans neuf charniers. Bien qu'il s'agisse d'une affaire solennelle, nous saluons les efforts déployés par l'Équipe d'enquêteurs, en coopération avec les autorités irakiennes, pour contribuer à ce que la commémoration des victimes se déroule dans le respect des traditions et des coutumes locales. Nous attendons avec intérêt de voir les résultats du dialogue interconfessionnel, dont la nécessité est cruciale et qui contribue à établir des ponts avec les communautés religieuses désireuses de participer aux processus d'établissement des responsabilités.

Nous appuyons pleinement l'Équipe d'enquêteurs dans ses efforts visant à renforcer les capacités des autorités irakiennes, et nous saluons les progrès significatifs réalisés en ce qui concerne l'utilisation de nouvelles ressources et les innovations techniques. En particulier, nous tenons à mettre en avant la collecte et la numérisation d'un nombre important de documents internes de l'EIIL grâce à une coopération efficace avec les institutions irakiennes.

Nous nous félicitons de l'accord conclu entre l'Équipe d'enquêteurs et le pouvoir judiciaire irakien pour permettre le partage d'informations ayant trait à des infractions financières commises dans le cadre d'activités de l'EIIL en Iraq. Il s'agit d'une étape remarquable, car elle ouvre la voie à une coopération encore plus étroite à l'avenir.

Nous savons gré des efforts que déploie l'Équipe d'enquêteurs pour contribuer sérieusement à établir les responsabilités en Iraq, dans le strict respect des principes et des meilleures pratiques de l'ONU.

Je voudrais également souligner qu'il importe que l'Équipe d'enquêteurs poursuive ses travaux, par l'intermédiaire de ses différents groupes thématiques spécialisés, sur les questions des crimes sexuels et fondés sur le genre et des crimes commis contre des enfants ; ses efforts axés sur la protection des témoins ; ainsi que son soutien psychologique aux témoins et aux rescapés pour éviter les traumatismes secondaires.

Annexe V**Déclaration de M^{me} Diarra Dime-Labille, Ministre conseillère à la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

La France tient à remercier le Conseiller spécial Karim Khan et son équipe pour ce sixième rapport (S/2021/419) et à le féliciter pour son action à la tête de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) ces dernières années, mais également pour son élection au poste de Procureur de la Cour pénale internationale. Nous lui transmettons nos sincères vœux de réussite et il pourra compter sur le soutien de la France dans le cadre de son prochain mandat.

Nous remercions Nadia Murad pour son témoignage courageux et son appel pour que justice soit rendue à toutes les victimes de Daech, y compris pour les yazidis. Je salue la présence de l'Ambassadeur de l'Iraq, qui traduit encore une fois l'engagement de l'Iraq à travailler étroitement avec la communauté internationale et l'Équipe d'enquêteurs pour que justice soit rendue à toutes les victimes des crimes commis par Daech sur le territoire iraquien.

S'agissant du sixième rapport, la France prend acte des progrès importants accomplis par l'Équipe du Conseiller spécial depuis sa présentation au Conseil, le 10 décembre 2020 (voir S/2020/1193). Nous faisons référence à l'achèvement de la collecte des preuves dans les deux affaires initiales ouvertes par le mécanisme : les attaques contre la communauté yazidie dans la région du Sinjar et la tuerie de masse de jeunes cadets militaires à l'école de l'air de Tikrit. Nous encourageons l'Équipe à poursuivre l'enquête ouverte concernant le développement et l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par Daech contre des populations civiles en Iraq entre 2014 et 2016 ainsi que la mise en œuvre de la stratégie conjointe de fouille des charniers.

La situation des victimes est un élément fondamental, y compris les victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous accueillons avec satisfaction les efforts du Conseiller spécial et de l'Équipe pour offrir un soutien psychologique aussi bien aux victimes et aux survivants qu'aux témoins.

Malgré les défis liés à la maladie à coronavirus (COVID-19), le mécanisme s'est donné les moyens de parvenir à des résultats en mettant en œuvre des solutions créatives et innovantes. La pandémie a donné une nouvelle pertinence à la stratégie que le Conseiller spécial et son équipe ont développée, afin d'intégrer des outils technologiques pour réussir ses missions, y compris par l'intelligence artificielle. Nous saluons l'efficacité de l'Équipe, qui a su traiter un nombre de preuves en très forte augmentation dans le cadre du projet de numérisation auquel participent les autorités irakiennes.

Nous estimons que les progrès et la réussite du mécanisme sont en effet le résultat de la très bonne coopération avec l'Iraq, et de toutes ses communautés, y compris religieuses. À cet égard, la France se félicite du renforcement de la collaboration entre le mécanisme et le comité national de coordination établi par le Gouvernement iraquien ainsi que de la conclusion de l'accord visant à faciliter le partage d'informations sur le financement des crimes commis par Daech.

La sensibilisation des autorités judiciaires irakiennes sur le mandat du mécanisme défini par la résolution 2379 (2017), du 21 septembre 2017, est cruciale. Nous nous réjouissons de la participation de l'Équipe d'enquêteurs à la formation des

juges d'instruction irakiens au droit pénal international et à l'élaboration de dossiers d'accusations et de poursuites contre des membres de Daech pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

Il est important de rappeler la position constante de l'ONU de non-transmission d'éléments dans le cadre de procédures judiciaires impliquant la possibilité de condamnation à mort, où que ce soit. Nous encourageons les autorités irakiennes à poursuivre leurs efforts pour finaliser le cadre législatif permettant de traduire en justice les membres de Daech dans le respect des standards et principes les plus élevés en matière de droits humains.

Pour conclure, la lutte contre l'impunité de tous les auteurs des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide commis en Iraq par Daech est un impératif pour la stabilisation, la reconstruction et la réconciliation des yazidis, comme l'a souligné Nadia Murad, mais aussi du peuple irakien dans son ensemble.

Le Conseil doit rester mobilisé pour empêcher la résurgence de Daech sous toutes ses formes, en poursuivant son soutien aux efforts entrepris par les autorités irakiennes, notamment pour la poursuite des crimes les plus graves.

Annexe VI

Déclaration de M. Ravindra Raguttahalli, Représentant permanent adjoint et Coordonnateur politique de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite la bienvenue à la présente réunion au Conseiller spécial Karim Asad Ahmad Khan et au Représentant permanent de l'Iraq, l'Ambassadeur Mohammed Hussein Bahr Aluloom. Je me fais l'écho des remerciements exprimés par d'autres collègues au Conseiller spécial pour sa contribution aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions de Procureur de la Cour pénale internationale. Je souhaite également la bienvenue à Nadia Murad, lauréate du prix Nobel de la paix, et la remercie de son exposé.

L'Inde est convaincue que la crédibilité de notre lutte collective contre le terrorisme ne peut être renforcée que si nous veillons à ce que les auteurs d'actes terroristes graves et inhumains répondent de leurs actes et prenons des mesures énergiques contre les États qui encouragent, soutiennent et financent le terrorisme. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a commis des atrocités inhumaines contre le peuple iraquien. Parmi les victimes des crimes horribles perpétrés par l'EIIL, on dénombre également 39 ressortissants indiens. L'EIIL a systématiquement commis des actes de génocide, de torture, de viol, d'esclavage et d'enlèvement sur tout le territoire qu'il contrôlait en Iraq et en Syrie. L'État islamique ne peut donc pas être considéré comme une simple organisation terroriste régionale de plus. Il s'agit d'une organisation mondiale à laquelle sont affiliés des groupes terroristes dans le monde entier, y compris dans notre région.

Nous sommes heureux de constater que l'Équipe d'enquêteurs, sous la direction du Conseiller spécial, lutte contre l'impunité et veille à ce que les responsables des crimes commis par l'EIIL en Iraq répondent de leurs actes. L'obligation de rendre des comptes pour ces crimes, notamment ceux commis contre diverses communautés minoritaires en Iraq, est essentielle pour parvenir à une réconciliation sans heurts et à une paix durable en Iraq. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la loi sur les femmes yézidiennes rescapées. L'application de cette loi essentielle et du récent accord de Sinjar aidera l'Iraq à rendre justice aux victimes et les rescapées yézidiennes à retrouver une vie normale, tout en améliorant leur qualité de vie et en ouvrant la voie à leur retour en toute sécurité. L'action de l'Équipe d'enquêteurs soutient également les efforts déployés par le Gouvernement iraquien en faveur de la réconciliation nationale. L'achèvement par l'Équipe d'enquêteurs des documents d'information initiaux concernant les attaques menées contre la communauté yézidienne dans la région de Sinjar et l'établissement de documents d'information concernant d'autres communautés sont également des avancées importantes.

Nous nous félicitons de l'enquête ouverte par l'Équipe d'enquêteurs sur la mise au point et l'emploi d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL en Iraq. Nous notons avec inquiétude l'observation de l'Équipe d'enquêteurs selon laquelle les preuves recueillies et analysées confirment l'utilisation répétée d'armes chimiques par l'EIIL contre des civils. L'Inde condamne fermement l'utilisation d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances. À de nombreuses reprises, l'Inde a souligné la grave menace pour la paix et la sécurité internationales que représente l'acquisition d'armes de destruction massive par l'EIIL et d'autres groupes terroristes, ainsi que la nécessité d'une plus grande coopération internationale pour l'empêcher. Nous espérons que l'enquête ouverte par l'Équipe d'enquêteurs fournira également des informations précieuses à cet égard, afin de

contribuer aux efforts mondiaux de non-prolifération, notamment dans le cadre du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

Nous saluons le partenariat étroit et l'excellente coopération entre les autorités irakiennes et l'Équipe d'enquêteurs. Ce partenariat est indispensable à l'exécution efficace du mandat de l'Équipe d'enquêteurs. La participation continue d'experts irakiens aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs, aux côtés d'experts internationaux, est essentielle au succès de l'Équipe d'enquêteurs. Ce travail conjoint, ainsi que la formation de différentes autorités irakiennes, permettront de renforcer les capacités nationales afin de garantir sur le long terme l'application du principe de responsabilité pour les crimes horribles perpétrés par l'EIIL. Cela vaut également pour les efforts déployés par l'Équipe d'enquêteurs pour établir conjointement avec les autorités judiciaires irakiennes des documents d'information permettant de poursuivre ces crimes.

Nous notons avec satisfaction l'utilisation innovante de la technologie par l'Équipe d'enquêteurs pour accomplir son mandat et surmonter les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La plateforme numérique *Shuhud* mérite une mention spéciale, car elle permet aux victimes et aux autres Irakiens de soumettre beaucoup plus rapidement et facilement des informations et des preuves en vue de soutenir les efforts déployés par l'Équipe d'enquêteurs pour faire appliquer le principe de responsabilité. Pour l'Inde, il est essentiel de tirer parti des avantages de l'innovation technologique pour le bien de l'humanité. Nous encourageons l'Équipe d'enquêteurs à poursuivre sa recherche de solutions technologiques avancées pour améliorer l'efficacité de son travail.

L'Inde se félicite également du soutien technique et financier apporté par d'autres États Membres à l'Équipe d'enquêteurs. Ces efforts doivent également contribuer à renforcer le système judiciaire et les capacités de maintien de l'ordre de l'Iraq.

Les terroristes et les groupes terroristes affiliés à l'EIIL ont commis des crimes contre l'humanité comme jamais auparavant. Les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice dans leur pays d'origine. Le partage des informations et des preuves recueillies par l'Équipe d'enquêteurs avec d'autres États Membres viendra renforcer davantage ces efforts.

L'Équipe d'enquêteurs ne pourra s'acquitter pleinement de son mandat tant qu'elle ne sera pas en mesure de partager son important volume de preuves avec les autorités irakiennes. Il est regrettable que, malgré un délai de près de trois ans, l'Équipe d'enquêteurs n'ait pas été en mesure de servir pleinement son principal client. Nous espérons que cela sera rectifié rapidement, conformément aux délais indiqués dans le rapport du Conseiller spécial (voir S/2021/419). Les retards dans le partage des preuves ne feront que reporter davantage le moment où justice sera rendue aux victimes et à leurs proches, dont la vie a été dévastée par les atrocités commises par l'EIIL.

Le peuple irakien a consenti d'immenses sacrifices dans sa lutte contre l'EIIL. Justice ne lui sera rendue que lorsque les responsables des atrocités commises seront amenés à répondre de leurs actes. La pleine mise en œuvre du mandat de l'Équipe d'enquêteurs contribuerait à garantir que justice soit rendue aux rescapé(e)s en Iraq et ailleurs. L'Inde est prête à offrir son soutien à l'Équipe d'enquêteurs à cet égard.

Annexe VII

Déclaration de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Conseiller spécial Karim Asad Ahmad Khan de son rapport (voir S/2021/419) et de son exposé aujourd'hui. Avant de commencer ma déclaration, et comme il s'agit du dernier exposé de M. Khan au Conseil de sécurité à ce poste, je voudrais saisir cette occasion pour saluer son travail et son leadership au cours des trois dernières années.

Je remercie également M^{me} Nadia Murad de son exposé poignant de ce matin. Comme elle l'a fait lorsqu'elle a plaidé en faveur de la création de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), elle a de nouveau exposé avec éloquence le besoin très réel de justice et d'application du principe de responsabilité des rescapé(e)s des crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). C'est la raison pour laquelle nous devons veiller à ce que les preuves des crimes d'atrocité soient préservées, et son témoignage courageux aujourd'hui est essentiel à cette tâche.

Malgré les restrictions imposées par la maladie à coronavirus (COVID-19), il ressort clairement de la réunion d'information d'aujourd'hui que le travail de l'Équipe d'enquêteurss'est poursuivi à un rythme soutenu, avec l'achèvement des documents d'information initiaux sur ses deux grands thèmes d'enquête prioritaires, à savoir les attaques perpétrées contre les yézidis dans la région de Sinjar et les massacres commis à l'école de l'air de Tikrit. Je tiens à saluer l'utilisation par l'Équipe d'enquêteurs de technologies innovantes pour recueillir et analyser les preuves, notamment l'intelligence artificielle et l'apprentissage et la traduction automatiques.

La preuve tangible des résultats de ces efforts et de la coopération entre l'Équipe d'enquêteurs et les autorités irakiennes est le travail important qui a conduit aux fouilles des charniers et à l'identification et à la restitution des dépouilles de 103 yézidis, conformément aux souhaits de la communauté yézidie. Face à ces preuves horribles des crimes commis par l'EIIL, nous saluons le travail accompli par l'Équipe d'enquêteurs et les autorités irakiennes grâce à l'adoption d'une approche axée sur les victimes et les rescapé(e)s.

Nous savons que l'application du principe de responsabilité est essentielle pour guérir les blessures d'un conflit et construire une paix durable. Cependant, la manière dont nous rendons la justice est également importante.

Nous nous félicitons des détails fournis dans le dernier rapport sur l'approche de l'Équipe concernant les enquêtes portant sur les crimes sexuels et fondés sur le genre et les terribles crimes commis contre les enfants. Il convient de noter que, malgré les restrictions qui limitent la présence de l'Équipe en Iraq, le Groupe d'enquête sur les crimes de genre et les crimes contre les enfants a lancé une enquête sur les crimes commis par l'EIIL contre la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes, a eu des entretiens avec des rescapé(e)s de violences sexuelles et a désigné des interlocuteurs au sein des groupes d'enquête sur le terrain. Nous appuyons fermement l'action menée par l'Équipe d'enquêteurs pour améliorer le soutien psychosocial apporté aux survivant(e)s et aux témoins, en particulier aux femmes et aux enfants.

En ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits, il est essentiel de dire la vérité, de mettre fin à la stigmatisation et de documenter les crimes. Il faut toutefois que nous passions maintenant de la collecte de preuves à la poursuite et à la condamnation des actes de violence sexuelle commis par l'EIIL et à une véritable

application du principe de responsabilité. M^{me} Murad et tous et toutes les rescapé(e)s ne méritent rien de moins.

Nous saluons également la loi sur les femmes yézidiennes rescapées, introduite ces dernières semaines, et sa prise en compte des communautés turkmènes, chrétiennes et shabak ainsi que d'autres rescapé(e)s d'atrocités criminelles. Nous attendons avec intérêt la pleine mise en œuvre de cette loi historique et l'offre de réparations aux rescapé(e)s.

Nous saluons l'appui apporté par l'Équipe d'enquêteurs aux autorités irakiennes pour élaborer un cadre législatif national permettant d'engager des poursuites pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Nous prenons également note de la formation dispensée par l'Équipe d'enquêteurs, notamment au sein de la magistrature irakienne, afin d'aider à l'élaboration de dossiers contre l'EIIL pour des atrocités criminelles. Nous demandons instamment que cet important travail se poursuive.

Nous nous félicitons également de la poursuite des travaux visant à mettre au point un moyen de partager les preuves qui soit conforme aux politiques et aux meilleures pratiques de l'ONU et qui puisse être utilisé dans le cadre de procédures pénales régulières et indépendantes, et ce dans le respect des dispositions applicables du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme. À cet égard, je tiens à rappeler l'opposition sans équivoque de l'Irlande au recours à la peine de mort dans tous les cas et en toutes circonstances.

Nous nous réjouissons de coopérer avec nos collègues du Conseil de sécurité en vue du renouvellement du mandat de l'Équipe d'enquêteurs en septembre, et nous souhaitons une fois encore rendre un hommage appuyé à l'Équipe d'enquêteurs, à son important travail et à l'excellent exposé que nous avons entendu aujourd'hui.

Annexe VIII

Déclaration de M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de la délégation kényane, je félicite le Conseiller spécial Karim Khan pour son élection au poste de Procureur de la Cour pénale internationale.

Le Kenya remercie le Conseiller spécial de son exposé et se félicite des progrès réalisés par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), comme en témoigne son sixième rapport (voir S/2021/419). Nous nous félicitons également de l'exposé de M^{me} Nadia Murad.

Tous les actes de terrorisme, qu'ils soient commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech) et ses affiliés ou par tout autre groupe terroriste, doivent être combattus avec toute la force de la loi. Les rescapé(e)s, leurs familles et leurs communautés, et le monde tout entier, espèrent que les auteurs de ces actes auront à en répondre devant la justice, ce qui est une condition minimale pour que justice soit faite. Nous rappelons à la communauté internationale que les crimes monstrueux commis par l'EIIL ne se limitent pas à cibler des individus ; ils sont assimilables à un génocide.

Comme l'a constaté la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, l'EIIL a entrepris une campagne génocidaire contre la communauté et le peuple yézidis. Elle a également documenté le recours massif à la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que d'autres atrocités et crimes contre l'humanité.

Pour les pays qui se sont engagés à combattre le génocide, que ce soit aujourd'hui ou par le passé, il est essentiel de faire en sorte que l'EIIL et ses membres rendent compte de leurs actes. Il en va de même pour ceux qui ont déterminé que la violence sexuelle et fondée sur le genre doit être poursuivie avec toute la rigueur de la loi. Je réitère donc l'appui sans équivoque du Kenya à la poursuite des membres de l'EIIL, non seulement pour leurs principaux actes terroristes, mais aussi pour les crimes connexes, notamment les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les actes de génocide.

Alors que nous dénonçons les crimes de l'EIIL, il ne faut pas perdre de vue le fait que, malheureusement, ses idées, ses idéaux et ses objectifs se propagent toujours. Dans de nombreux pays et continents, des groupes affiliés à l'EIIL et à son groupe d'origine, Al-Qaida, mènent une guerre contre les innocents. Les crimes de l'EIIL en inspirent d'autres, notamment dans de nombreux pays d'Afrique. Le Kenya demande instamment au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de se dresser une fois de plus contre le terrorisme. La lutte contre les groupes terroristes a été longue et coûteuse, mais tout relâchement leur donnerait l'occasion de retrouver leur élan et leur confiance.

Pour en revenir à l'exposé qui nous a été présenté, le Kenya prend note de l'amélioration de la coopération et de l'étroite collaboration entre l'Équipe et les autorités compétentes du Gouvernement iraquien. Cette collaboration et ce partenariat ont facilité les progrès, notamment dans la mise en œuvre de la stratégie commune sur l'excavation des charniers dans le village de Kojo et la prison de Badouch. Ils ont également permis de recueillir des preuves supplémentaires de viols, de réduction en esclavage et d'autres atrocités perpétrés par l'EIIL contre des membres de la communauté chrétienne.

Le Kenya félicite les autorités irakiennes d'avoir formulé une législation appropriée et créé un tribunal spécialisé qui permettra de poursuivre les suspects de l'EIL/Daech pour des infractions internationales. Nous apprécions l'appui apporté à cette initiative par l'Équipe d'enquêteurs, conformément à la résolution 2379 (2017).

L'optimisation du renforcement des capacités et du financement des services de police est un élément essentiel au succès des mesures de lutte antiterroriste. Le Kenya se félicite de la conclusion de l'accord relatif à la formation dispensée par l'Équipe d'enquêteurs afin de permettre aux juges d'instruction irakiens de constituer des dossiers solides qui répondent au seuil de preuve requis pour engager des poursuites et obtenir une condamnation.

Le Kenya est encouragé par l'utilisation de technologies de pointe dans le cadre des travaux de l'Équipe. L'utilisation responsable de ces technologies peut contribuer à l'élaboration de dossiers solides et à la protection de la santé mentale de ses membres.

Le Kenya félicite l'Équipe d'enquêteurs d'avoir préparé et mis à la disposition du public sur son site Internet ses directives générales. Elles constituent une ressource importante pour les praticiens nationaux, régionaux et autres sur des sujets tels que la conduite d'entretiens avec des enfants et des personnes rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre. Nous encourageons à trouver d'autres moyens de partager des informations et les meilleures pratiques.

Pour conclure, je souhaite réitérer l'appui du Kenya au travail difficile de l'Équipe d'enquêteurs, malgré le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les contraintes budgétaires. Nous mettons en garde contre les réductions budgétaires et demandons un financement accru et urgent afin que l'Équipe d'enquêteurs puisse remplir efficacement son mandat.

Nous nous demandons toutefois dans quelle mesure la technologie utilisée par le Groupe du système d'information est sûre en termes de sauvegarde de l'indépendance des procureurs et du secret professionnel. On peut également se demander si, malgré ses avantages évidents au cours des enquêtes, cette technologie ne se heurtera pas à des problèmes de preuve qui pourraient affecter la recevabilité.

Annexe IX**Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Mexique remercie le Conseiller spécial Karim Khan de son dernier rapport (voir S/2021/419) sur les travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Des atrocités aussi graves que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les actes de génocide ne doivent jamais rester impunis, et les efforts de l'Équipe d'enquêteurs sont essentiels pour garantir la reddition de comptes en Iraq. Je remercie également Nadia Murad, lauréate du prix Nobel de la paix, de son précieux témoignage et je salue la présence du Représentant permanent de l'Iraq.

En ce qui concerne le dernier rapport du Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs, je voudrais souligner plusieurs points.

Le Mexique reconnaît l'importance que revêt la coopération de l'Équipe d'enquêteurs avec les autorités irakiennes dans divers domaines. Cela inclut l'excavation de charniers, la coopération des autorités judiciaires dans le partage d'informations avec l'Équipe d'enquêteurs, ainsi que la formation et le renforcement par l'Équipe d'enquêteurs des capacités des autorités irakiennes à mener des enquêtes et à engager des poursuites pour les crimes internationaux.

Nous comptons sur le pouvoir législatif irakien pour qu'il progresse dans la mise en place d'une législation nationale permettant d'engager des poursuites au niveau national pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crime de génocide, et de faire répondre de leurs actes les membres de l'État islamique/Daech. Nous appelons également à la coopération avec d'autres États, mécanismes et tribunaux internationaux afin de garantir que ces crimes ne restent pas impunis.

Il convient de souligner le rôle important joué par la technologie et l'intelligence artificielle afin de faire progresser la collecte d'informations pertinentes pour les enquêtes de l'Équipe d'enquêteurs. Nous considérons également que les efforts de numérisation des preuves obtenues sont essentiels à leur préservation.

Je tiens à souligner combien il importe d'accorder une juste place aux victimes de ces crimes et de travailler avec elles pour faire avancer la justice et la réconciliation. À cet égard, il est essentiel de renforcer l'action menée par l'Équipe d'enquêteurs pour que soient reconnus en temps utile les traumatismes subis par les victimes et les témoins. Nous saluons l'adoption d'une approche qui tienne enfin pleinement compte de la santé mentale.

D'autres actions sont tout aussi importantes, telles que la récupération et la restitution des dépouilles de 103 yézidis à leurs familles, dans le respect de leur culture et de leurs traditions. Nous devons être en mesure de clore les épisodes de douleur et de violence afin de passer à une nouvelle étape de guérison personnelle, familiale, sociale et nationale. Dans tous ces cas, les services de santé mentale sont une priorité.

Enfin, sachant qu'il s'agit du dernier rapport de M. Khan au Conseil de sécurité en sa qualité de Conseiller spécial et de Chef de l'Équipe d'enquêteurs, je tiens à le remercier de son engagement et des efforts qu'il a déployés pour diriger les travaux de l'Équipe d'enquêteurs, et je lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions de Procureur de la Cour pénale internationale.

Annexe X**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie M. Karim Asad Ahmad Khan pour sa présentation. J'en profite aussi pour lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions en tant que Procureur de la Cour pénale internationale. Je remercie également M^{me} Nadia Murad pour son témoignage émouvant. Je salue aussi la présence du Représentant permanent de l'Iraq qui s'est joint à nous pour cette séance.

Ma délégation félicite l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes) pour les progrès enregistrés, depuis la présentation il y a six mois, de son cinquième rapport (voir S/2020/1107), et ce, en dépit des conditions particulièrement difficiles liées à la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous saluons particulièrement l'aboutissement des enquêtes menées pour faire la lumière sur les attaques contre les yézidis dans la région de Sinjar en août 2014 ainsi que le massacre d'élèves officiers de l'armée de l'air, non armés, perpétré à l'école de l'air de Tikrit en juin 2014.

Nous encourageons l'Équipe d'enquêteurs à persévérer dans la même dynamique afin de finaliser aussi les dossiers relatifs aux autres crimes commis par les combattants de Daech. Je cite notamment, entre autres, le massacre des prisonniers de la prison de Badouch à Mossoul, le 10 juin 2014 et les crimes commis à l'encontre des communautés, sunnites, chiites, chrétiennes, turkmènes, shabak et kaka'i.

Toujours dans le chapitre des progrès enregistrés, je voudrais souligner la pertinence de la création de la nouvelle plate-forme numérique *Shuhud* pour la soumission à distance des preuves par les témoins. Je salue également les efforts qui ont permis l'identification et la remise aux membres de leurs familles, des restes de corps de 103 yézidis retrouvés dans neuf fosses communes du village de Kojo, qui par la suite ont été enterrés conformément aux souhaits et traditions de leur communauté.

Tous ces succès n'auraient pas eu lieu sans un appui de la population et des autorités irakiennes. C'est pourquoi nous nous réjouissons du renforcement de la coopération entre l'Équipe d'enquêteurs et le Comité national de coordination désigné par le Gouvernement irakien, y compris la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie conjointe de fouille des charniers.

De même, nous accueillons favorablement la mise en place d'un accord entre l'Équipe d'enquêteurs et la justice irakienne, permettant le partage d'informations concernant les crimes financiers commis dans le cadre des activités de Daech en Iraq, conformément au mandat de l'Équipe. Cela permettra sans nul doute de renforcer la coopération en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites à l'encontre des personnes qui ont facilité et bénéficié financièrement des crimes commis par l'organisation terroriste en Iraq, qui sont aussi coupables de ces crimes, par association.

Pour terminer, ma délégation prend note, d'une part, de la poursuite de l'intégration des outils technologiques avancés dans les travaux de l'Équipe d'enquêteurs, notamment le partenariat avec Microsoft pour l'utilisation de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et de la traduction automatique afin d'extraire rapidement des données faciales à partir d'images et de vidéos collectées et, d'autre part, l'accroissement du nombre de pièces à conviction recueillies par les enquêteurs au cours de la période considérée grâce à des méthodes de collecte innovantes.

Enfin, ma délégation voudrait réitérer son appel pour qu'aucun crime commis par les membres de Daech en Iraq, en Syrie et partout dans le monde ne reste impuni. Nous soutenons pleinement les dispositions de la résolution 2379 (2017) ainsi que le travail de l'Équipe d'enquêteurs visant à situer les responsabilités et la reddition pour les actes pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide commis par les combattants de Daech.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, je voudrais remercier le Conseiller spécial Khan de son exposé détaillé d'aujourd'hui, ainsi que de son travail remarquable à la tête de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes au cours des trois dernières années. La Norvège lui est reconnaissante pour ses services et se réjouit de l'appuyer dans son futur rôle de Procureur général de la Cour pénale internationale.

Je tiens également à remercier M^{me} Murad de son témoignage fort. Sa détermination et sa persévérance à réclamer justice pour les victimes des crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) sont une source d'inspiration et un appel clair à l'action auquel le Conseil de sécurité doit s'efforcer de répondre. La Norvège est un fervent partisan de l'Équipe d'enquêteurs. Le travail effectué par l'Équipe pour collecter, stocker et préserver les preuves des crimes commis par l'EIIL en Iraq est crucial pour garantir la responsabilité des auteurs et la justice pour les victimes et les survivants, conditions préalables à l'instauration d'une paix durable, avec en son cœur l'état de droit.

La Norvège est encouragée de constater plusieurs évolutions positives depuis le précédent exposé du Conseiller spécial au Conseil de sécurité (voir S/2020/1193). Nous avons été particulièrement émus par les nouvelles concernant l'inhumation des victimes yézidiennes qui ont eu lieu en février à Kojo, et qui ont enfin offert aux proches un peu de paix après des années d'incertitude. Nous félicitons l'Équipe d'enquêteurs du soutien qu'elle a apporté aux autorités irakiennes dans les processus d'exhumation et d'identification, ce qui a permis l'inhumation des dépouilles.

La Norvège note également avec satisfaction les progrès réalisés dans les enquêtes prioritaires de l'Équipe d'enquêteurs, en particulier l'achèvement des documents d'information relatifs aux crimes commis contre la communauté yézidienne à Sinjar et au massacre de personnel non armé à l'école de l'air de Tikrit.

Je voudrais maintenant mettre en avant trois priorités transversales que la Norvège considère comme être cruciales pour le travail en cours de l'Équipe d'enquêteurs.

Premièrement, l'établissement des responsabilités est indispensable. Il ne pourra y avoir aucune justice pour les victimes ou les personnes survivantes, ni de réconciliation pour le pays dans son ensemble, si les auteurs ces violations ne sont pas tenus d'en répondre. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite des échanges entre l'Iraq et l'Équipe d'enquêteurs afin d'éliminer les obstacles juridiques en suspens, ce qui permettra à l'Équipe de partager les preuves collectées avec les autorités nationales, conformément à son mandat. Nous sommes également très favorables à l'appui que l'Équipe fournit à d'autres juridictions dans le cadre de leurs procédures judiciaires nationales.

Deuxièmement, il est impératif que, dans ses travaux, l'Équipe d'enquêteurs continue d'appliquer une approche axée sur les personnes survivantes. Pour les aider à se remettre et à se réinsérer, il est indispensable de traduire leurs tortionnaires en justice et de leur permettre d'enterrer dûment leurs proches. Cela étant, nous devons dans le même temps veiller à ce que les personnes survivantes – et en particulier celles qui apportent leur témoignage – bénéficient d'un accès adéquat à un soutien juridique et psychosocial, et à ce qu'elles soient interrogées dans le respect des meilleures pratiques établies, afin d'éviter la réactivation du traumatisme. Dans ce

contexte, nous saluons le travail du Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins de l'Équipe.

Enfin, en faisant fond sur son travail de qualité et sur l'expertise qu'elle a acquise sur le terrain, l'Équipe d'enquêteurs doit continuer d'appliquer, dans toutes ses activités, une démarche tenant compte des questions de genre et de l'âge. Certes, des crimes horribles ont été commis à l'encontre de tous les membres de la société iraquienne, mais nous savons que les femmes et les filles ont été particulièrement et systématiquement prises pour cible de violences sexuelles et fondées sur le genre, lesquelles violences incluent l'esclavage sexuel et la traite. De fait, ces crimes commis par l'EIIL relèvent d'une tactique délibérée pour recruter des combattants, instiller la terreur et traumatiser les familles et les communautés afin de les obliger à se soumettre. La prise en compte des aspects sanitaires, psychologiques, juridiques et sociaux de ces crimes, et notamment leur dimension de genre, doit continuer de guider le travail de l'Équipe à l'avenir. Dans ce contexte, la Norvège se félicite également de l'adoption récente de la loi sur les femmes yézidiennes survivantes par la Chambre des députés iraquienne.

Pour terminer, qu'il me soit permis de remercier une nouvelle fois le Conseiller spécial Khan et M^{me} Murad de leurs exposés aujourd'hui, et de réitérer ma gratitude au Conseiller spécial pour ses efforts dévoués visant à promouvoir l'établissement des responsabilités des crimes commis par l'EIIL en Iraq.

Annexe XII**Déclaration de M. Gennady Kuzmin, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Nous remercions M. Khan de son exposé et du travail accompli. Nous souhaitons également la bienvenue au Conseil de sécurité à M^{me} Murad.

La lutte contre le terrorisme conserve toute son importance. Nous sommes convaincus que ce mal ne pourra être combattu efficacement que grâce à une coordination la plus large possible des efforts antiterroristes. Nous partons du principe que toutes les parties prenantes de la lutte contre le terrorisme en Iraq doivent respecter la souveraineté de l'État iraquien et coordonner toutes leurs actions avec Bagdad. Les mesures prises doivent correspondre aux objectifs fixés, à savoir lutter contre le terrorisme et aider le Gouvernement iraquien à stabiliser la situation.

Nous avons étudié avec attention le sixième rapport du Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, M. Khan (voir S/2021/419).

Nous nous félicitons de la finalisation des dossiers d'information relatifs à deux grands thèmes d'enquête prioritaires : les attaques contre la communauté yézidie à Sinjar et le meurtre des cadets de l'école de l'air de Tikrit.

Espérons que les autres axes d'enquêtes donneront des résultats tout aussi rapides. Nous avons constaté que l'Équipe d'enquêteurs a ouvert de nouveaux axes d'investigation, concernant la mise au point et l'emploi d'armes chimiques et biologiques par les terroristes. Il est important que tous les incidents y relatifs fassent dûment l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus d'en répondre, quel que soit le lieu où ils se sont produits. Après tout, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) n'a pas opéré qu'en Iraq, mais également en Syrie. Pourtant, si, dans le cas de l'Iraq, les choses sont appelées par leur nom, comme le reflète le rapport de l'Équipe d'enquêteurs, dans le cas de la Syrie, malgré les preuves abondantes de l'emploi d'armes chimiques par les terroristes, les enquêtes ont été invariablement été bâclées. Cette pratique du deux poids, deux mesures est inacceptable, et nous appelons à la combattre.

D'après ce que nous comprenons, en plus de recueillir des preuves supplémentaires des crimes commis par l'EIIL, les axes prioritaires de l'Équipe d'enquêteurs incluent la coopération avec le Gouvernement iraquien et le transfert de dossiers aux autorités irakiennes compétentes. Des accords ont déjà été conclus avec Bagdad en ce qui concerne l'accès aux données sur les crimes économiques associés à l'activité de l'EIIL. À présent, le plus important est que ces accords soient respectés et appliqués. Quant au transfert de pièces relatives à d'autres crimes, nous ne voyons aucune raison de conditionner ce type de coopération à des réformes législatives. Le Conseil de sécurité n'a jamais prescrit ce genre d'approche. La mission de l'Équipe d'enquêteurs, telle qu'elle a été définie par le Conseil, consiste à appuyer les efforts nationaux déployés par l'Iraq pour que les terroristes de l'EIIL répondent de leurs actes dans le cadre du système national de justice iraquien. La résolution 2379 (2017) définit les autorités irakiennes compétentes comme étant les premiers destinataires des preuves collectées par l'Équipe d'enquêteurs, sans plus de conditions.

Espérons que les prochains rapports de l'Équipe nous informeront de l'évolution des procédures judiciaires portant sur les actions des combattants de l'EIIL en Iraq.

Annexe XIII

Déclaration de M^{me} Halimah DeShong, Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Avant toute chose, nous remercions le Conseiller spécial, Karim Khan, de son exposé. Saint-Vincent-et-les Grenadines lui sait gré du dévouement dont il a fait preuve envers le peuple iraquien et de sa coopération constructive avec le Conseil de sécurité. Nous le félicitons de sa nomination au poste de Procureur de la Cour pénale internationale, lui souhaitons plein succès à ses nouvelles fonctions et nous réjouissons à la perspective de traiter avec l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes sous la direction de son successeur. Nous remercions également M^{me} Nadia Murad d'avoir de nouveau fourni une analyse et des éclairages précis sur les actions les plus urgentes à mener.

Nous nous félicitons des progrès réalisés par l'Équipe d'enquêteurs dans son enquête sur les crimes contre l'humanité concernant la communauté yézidie et le massacre de Tikrit. Il est louable que, malgré une présence réduite en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19), l'Équipe ait poursuivi ses efforts pour s'acquitter de son mandat. Dans ce sens, nous reconnaissons le rôle joué par le Gouvernement iraquien, en particulier le pouvoir judiciaire, qui poursuit des échanges constructifs avec l'Équipe d'enquêteurs. Nous encourageons à poursuivre les efforts de collaboration entre le Gouvernement iraquien et l'Équipe d'enquêteurs, dans le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi que de sa compétence pour les crimes commis sur son territoire.

Le peuple iraquien a énormément souffert sous le joug de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), et des efforts concertés sont requis pour parvenir à une paix et une réconciliation durables. L'accent mis par l'Équipe d'enquêteurs sur la santé mentale des victimes et des personnes survivantes est un élément critique de ce processus de réconciliation, et nous encourageons à continuer de prodiguer un soutien psychosocial. Le *Trauma-Informed Investigations Field Guide* (guide pratique des enquêtes tenant compte des traumatismes subis) est une ressource inestimable grâce à laquelle les enquêteurs, notamment en Iraq, pourront mieux comprendre les effets des traumatismes sur les témoins.

Un autre élément du processus de réconciliation et de reconstruction passe par le renforcement des capacités des diverses institutions irakiennes. C'est impératif pour veiller à ce que toutes les branches du Gouvernement soient en mesure de demander des comptes à tous les individus et entités coupables d'avoir violé le droit national et international, car ces violations sont contraires à la paix et à la justice et menacent d'empêcher les déplacés de regagner leurs foyers dans la sécurité et la dignité. Nous nous félicitons des discussions autour du projet de législation portant sur l'établissement d'un fondement juridique permettant d'engager des poursuites contre des membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et actes de génocide. Ces crimes doivent être poursuivis d'une manière qui reflète leur gravité et qui rende une certaine forme de justice aux victimes et aux personnes rescapées. Nous exhortons toutes les parties prenantes à s'attacher à établir toutes les responsabilités de ces atrocités.

Nous prenons également note des conclusions selon lesquelles l'EIIL a utilisé des armes chimiques en Iraq entre 2014 et 2016. On ne peut fermer les yeux sur les atrocités commises à l'aide d'armes chimiques, et il ne saurait y avoir d'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques par des acteurs non étatiques. Le principe de responsabilité est nécessaire à la protection des civils, et nous remercions le

Conseiller spécial et son équipe des efforts qu'ils déploient pour mettre en évidence ces questions.

Pour terminer, Saint-Vincent-et-les Grenadines salue l'appui apporté par l'Équipe d'enquêteurs au Gouvernement iraquien pour assurer le retour des dépouilles de yézidis afin qu'ils reposent auprès de leurs proches. Rien ne peut effacer le chagrin éprouvé par la perte d'êtres chers, par la perte de sa communauté. Toutefois, aux familles, dont les souffrances injustifiées sont incommensurables, ces efforts permettent de faire leur deuil. Nous encourageons la poursuite de ces démarches, car il s'agit d'un élément du processus plus large de réconciliation et de reconstruction.

L'Iraq ne peut avancer seul sur ce chemin. L'appui de l'Équipe d'enquêteurs, ainsi que les efforts de la communauté internationale, y compris les acteurs régionaux, sont essentiels. Pour que l'Iraq puisse guérir, tous les efforts doivent être faits de bonne foi. Il n'y a pas de place pour les discours négatifs et les actes qui sèment la discorde. Nous affirmons notre soutien au Gouvernement et au peuple irakiens ainsi qu'au travail inestimable de l'Équipe d'enquêteurs.

Annexe XIV**Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseiller spécial Karim Khan d'avoir présenté au Conseil le sixième rapport (voir S/2021/419) de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Je salue également la participation de Nadia Murad à la présente réunion. La Tunisie lui exprime son plein soutien, ainsi qu'à toutes les femmes et les filles qui ont survécu aux actes et crimes odieux perpétrés contre elles par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

Le témoignage de Nadia Murad confirme une nouvelle fois que le peuple iraquien a passé des années à attendre et à espérer la justice. Il ne fait aucun doute que l'application du principe de responsabilité contribuera à panser les plaies des victimes et de leurs familles. Cela concourra également à l'instauration de la paix et de la stabilité en Iraq et à l'élimination du terrorisme une bonne fois pour toutes. Nous ne pouvons éradiquer ce fléau sans rendre la justice et sans faire répondre de leurs actes tous ceux qui ont commis des crimes odieux contre tant d'Iraquiens. C'est pourquoi nous devons tous appuyer les efforts déployés par le Gouvernement iraquien et l'Équipe d'enquêteurs en vue de l'ouverture des procès dans les meilleurs délais.

La Tunisie salue les progrès considérables réalisés au cours de la période considérée, malgré les défis posés par les restrictions de voyage liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) et les contraintes qui en découlent pour les activités sur le terrain. Elle félicite l'Équipe d'enquêteurs d'avoir trouvé des moyens innovants pour continuer à s'acquitter de son mandat, notamment les entretiens à distance avec les témoins, la création de la plateforme numérique *Shuhud* pour recueillir des éléments de preuve et l'utilisation de techniques d'enquête avancées basées sur l'intelligence artificielle et d'autres technologies modernes.

À cet égard, mon pays se félicite de l'adoption d'une approche centrée sur le genre et les droits des personnes rescapées et des témoins qui respecte leur vie privée et leur offre l'encadrement psychosocial nécessaire. Nous saluons également la détermination des autorités iraquiennes et de l'Équipe d'enquêteurs à traiter les dépouilles des victimes conformément aux souhaits et aux traditions de leurs familles et communautés.

La Tunisie apprécie vivement les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour apporter à l'Équipe d'enquêteurs un soutien précieux et constructif, comme en témoigne l'élargissement des domaines de coopération avec le comité national de coordination iraquien mentionné dans le rapport. À cela s'ajoutent les mesures qui ont été prises pour consolider les programmes de formation et de renforcement des capacités des autorités iraquiennes compétentes et y associer divers acteurs.

Au cours de la période considérée, les résultats tangibles de cette collaboration ont inclus l'achèvement d'importants dossiers relatifs aux crimes commis par l'EIIL à Sinjar et à l'école de l'air de Tikrit.

À cet égard, la Tunisie réaffirme que, conformément à la résolution 2379 (2017), les autorités iraquiennes compétentes sont les principaux destinataires de tous les éléments de preuve relatifs à des crimes recueillis par l'Équipe d'enquêteurs dans le cadre de l'exécution de son mandat. Ces preuves doivent être utilisées dans le cadre

de procédures judiciaires équitables et indépendantes menées par des tribunaux compétents à l'échelon national, dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et de sa compétence à l'égard des infractions commises sur son territoire.

La Tunisie attend avec intérêt la mise en œuvre intégrale de la résolution 2379 (2017), qui prévoit de remettre les dossiers complets à la justice iraquienne et de faire avancer les procès, en vue de rendre justice aux victimes et aux personnes rescapées et de faire répondre de leurs actes les auteurs de ces crimes odieux.

Enfin, la Tunisie réaffirme que le Conseil de sécurité doit rester uni et continuer d'appuyer le Gouvernement et le peuple irakiens dans leur quête de justice et de responsabilités dans les plus brefs délais, ainsi que dans la reconstruction du pays et l'élimination complète de tous les vestiges du terrorisme, tout en respectant les priorités et les orientations nationales de l'Iraq.

Annexe XV

Déclaration de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Royaume-Uni se félicite du rapport du Conseiller spécial Karim Khan (voir S/2021/419) sur la poursuite des progrès réalisés ces derniers mois par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Nous félicitons l'Équipe d'enquêteurs de la souplesse dont elle a continué à faire preuve face aux défis liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et applaudissons les progrès accomplis pour achever les documents d'information initiaux relatifs à deux grands thèmes d'enquête prioritaires. Nous saluons par ailleurs le lancement de la série de dialogues interconfessionnels. Une coopération étroite avec les communautés religieuses est essentielle pour parvenir à la justice.

La communauté internationale doit rester unie dans sa détermination à placer Daech face à ses responsabilités et à défendre la justice. Le Royaume-Uni aide l'Équipe d'enquêteurs à s'acquitter de son mandat et se félicite du soutien apporté par d'autres pays. Il a ainsi fourni une assistance aux enquêtes de l'Équipe d'enquêteurs sur les crimes commis contre les kaka'i, les shabak et les chiites turkmènes. Nous saluons le travail réalisé par l'Équipe à cet égard et notons qu'elle a triplé le nombre total de faits identifiés comme étant pertinents pour ces enquêtes, grâce à une collaboration étroite avec la société civile, les universitaires et les notables locaux.

Le Royaume-Uni note également la poursuite de la collaboration entre l'Équipe, les autorités judiciaires irakiennes, le Gouvernement irakien et celui de la Région du Kurdistan irakien. Nous nous félicitons des progrès accomplis relativement à l'adoption d'un projet de législation visant à établir un fondement juridique national qui permettrait d'engager des poursuites contre des membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant pour crimes internationaux commis en Iraq. Toutefois, étant donné qu'il est important que justice soit faite, nous appelons au maintien de la dynamique engagée et à la poursuite de la collaboration afin d'établir un mécanisme de partage des preuves qui donne des assurances sur l'application de la peine de mort.

Rendre justice, c'est aussi aider les victimes de Daech à reconstruire leur vie. L'action du Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins de l'Équipe, qui fournit un soutien psychosocial aux témoins, en particulier aux femmes et aux enfants rescapés, est cruciale.

À ce jour, le Royaume-Uni a contribué à hauteur de près de 2,8 millions de dollars aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs. Nous poursuivons nos contacts à New York, Londres, Bagdad et Erbil. Il est essentiel que l'Équipe d'enquêteurs fournisse régulièrement au Conseil de sécurité des informations actualisées, afin que nous puissions suivre les progrès réalisés. L'Équipe doit s'employer à collaborer à la fois avec tous les États Membres de l'ONU et avec chacun des pays qui lui fournissent du personnel, des fonds et de l'aide.

Le Royaume-Uni organisera ce mercredi une réunion selon la formule Arria avec les États-Unis, l'Iraq, les Pays-Bas et les Émirats arabes unis. Nous avons hâte d'entendre le Conseiller spécial et les experts nous expliquer comment l'innovation et la technologie contribuent à faire avancer les enquêtes, à épauler les personnes rescapées et à assurer l'obligation de rendre des comptes.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer officiellement les remerciements et l'appréciation du Royaume-Uni pour le travail dont le Conseiller spécial s'est fait le fer de lance au cours des trois dernières années, ceci étant son dernier exposé au Conseil.

Annexe XVI

Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à remercier M^{me} Murad de son témoignage convaincant et puissant et de ses indications concernant les mesures que doit prendre le Conseil de sécurité. Je remercie également le Conseiller spécial, M. Khan, de son exposé détaillé sur ce sujet difficile. Alors que le Conseiller spécial s'apprête à occuper le poste de Procureur de la Cour pénale internationale, je tiens à le féliciter, ainsi que son équipe, d'avoir créé l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) et d'avoir accompli un travail excellent et aussi considérable depuis.

La « section d'évaluation des progrès accomplis » du rapport du Conseiller spécial (voir S/2021/419) constitue à la fois une liste impressionnante de réalisations et un marquage précis qui encadre notre marche en avant. Je tiens en particulier à saluer les efforts que vous avez déployés, M. Khan, aux fins de la restitutions des dépouilles de 103 Yézidis retrouvées dans neuf charniers du village de Kojo. Pour les familles, cette restitution a dû être extrêmement importante. Votre travail auprès de la communauté yézidie, notamment le fait que vous avez veillé à l'organisation de commémorations dignes et pris en compte les croyances et les pratiques des Yézidis, a permis à ces communautés de guérir et d'avancer dans la voie de la réconciliation nationale avec les autres communautés irakiennes. Votre héritage sera la poursuite des efforts menés par l'Équipe d'enquêteurs en vue d'accomplir ces tâches délicates.

Ce travail doit continuer. Et il doit se poursuivre parallèlement aux enquêtes visant à amener l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à répondre de sa brutalité. En particulier, l'Équipe d'enquêteurs doit continuer d'enquêter sur les horreurs perpétrées contre des membres de la communauté yézidie dans la région de Sinjar et les événements de juin 2014 à l'école de l'air de Tikrit où des cadets non armés et du personnel militaire ont été massacrés. Ces enquêtes, ainsi que les progrès réalisés dans le cadre d'enquêtes sur des faits similaires touchant d'autres communautés ethniques et religieuses en Iraq, permettront de rendre justice au peuple irakien. Ces enquêtes sont indispensables à des procès fondés sur des preuves. Mais nous ne devons jamais en oublier le coût humain. Les exhumations représentent un processus profondément douloureux. Nous félicitons l'Équipe d'enquêteurs et ses partenaires d'apporter un soutien psychosocial au personnel, aux survivant(e)s et aux membres de leurs familles.

Enfin, l'Équipe d'enquêteurs doit accomplir des progrès spécifiques dans le cadre de l'enquête sur la mise au point et l'utilisation présumées d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL. La communauté internationale ne peut accepter l'emploi d'armes chimiques, et ceux qui les utilisent ne peuvent être autorisés à le faire en toute impunité.

Compte tenu de tous les objectifs liés aux enquêtes, leur réussite repose entièrement sur le partenariat entre l'Équipe d'enquêteurs et les entités nationales irakiennes. Nous appuyons l'élargissement de la coopération établie par l'Équipe d'enquêteurs avec le Gouvernement irakien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, notamment les entités judiciaires et de maintien de l'ordre irakiennes, les groupes de survivant(e)s, les organisations non gouvernementales et les autorités religieuses. Le renforcement de cette coopération permettra d'engager des poursuites plus efficaces contre les membres de l'EIIL en Iraq et à l'étranger. Tous ces partenariats permettront d'obtenir des résultats positifs pour le peuple irakien et les victimes de ces terribles crimes.

Pour mener ces efforts à l'étape suivante, nous demandons instamment à l'Iraq d'adopter le projet de législation qu'est en train d'examiner la Chambre des députés et qui établirait une base qui permettrait au Gouvernement iraquien d'engager des poursuites pour les atrocités commises, notamment par l'EIIL. Cette loi sera essentielle pour finaliser un arrangement en vertu duquel l'Équipe d'enquêteurs pourra partager des preuves avec les autorités irakiennes compétentes, conformément à son mandat. Elle sera également conforme à l'excellente loi promulguée récemment par le Gouvernement iraquien – la loi relative aux rescapées yézidiées – qui reconnaît le génocide commis par l'EIIL contre les Yézidis et d'autres communautés irakiennes et vise à répondre aux besoins des survivant(e)s de ces atrocités indescriptibles. Nous sommes disposés à appuyer l'application de cette loi par le Gouvernement iraquien.

De même, nous félicitons également le Gouvernement de la Région du Kurdistan d'avoir annoncé son intention de créer un tribunal pénal spécial à Erbil pour juger les crimes de l'EIIL. Cette annonce constitue une avancée importante en vue d'amener les auteurs de crimes contre les Yézidis à en répondre. Nous suivrons de très près la création de ce tribunal.

Enfin, sur la question difficile des combattants terroristes étrangers, nous demandons instamment aux États Membres de les rapatrier, d'engager des poursuites, s'il y a lieu, et de réhabiliter et réintégrer les membres de leurs familles qui leur sont associés. Nous remercions également l'Équipe d'enquêteurs de l'appui précieux qu'elle fournit aux États Membres, y compris les États-Unis, dans la conduite de ces enquêtes et de ces poursuites.

L'établissement des responsabilités est un des principaux piliers qui maintiennent notre ordre fondé sur des règles. Nous remercions le Gouvernement iraquien et l'Équipe d'enquêteurs de leur travail acharné et de leur coopération continue en vue de mettre l'EIIL face à la responsabilité de ses atrocités.

Annexe XVII

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à remercier M. Karim Khan de son exposé détaillé et de l'excellent travail qu'il a accompli en tant que Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions à la Cour pénale internationale. Je remercie également M^{me} Nadia Murad de sa déclaration, et je salue la participation du représentant de l'Iraq à la présente réunion.

Nous accueillons avec satisfaction le sixième rapport de l'Équipe d'enquêteurs (voir S/2021/419) sur les progrès accomplis par l'Équipe d'enquêteurs dans l'exécution de son mandat au cours des six derniers mois. La finalisation des documents d'information initiaux relatifs à deux des grands thèmes d'enquête prioritaires de l'Équipe est louable. Ces progrès sont d'autant plus remarquables compte tenu des problèmes que pose la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous attendons avec intérêt la finalisation d'autres documents d'information d'ici la fin de 2021, comme le prévoit le sixième rapport et comme l'a annoncé le Conseiller spécial dans son exposé aujourd'hui.

Nous sommes encouragés par l'approche novatrice qu'a adoptée l'Équipe et par les résultats obtenus. L'utilisation de technologies de pointe et de plateformes numériques s'est avérée très efficace dans le cadre des activités de collecte de preuves car elle permet aux témoins et aux survivants, notamment les femmes, de communiquer des informations à distance. Nous nous félicitons par ailleurs que l'Équipe prévoie de lancer des publications visant à promouvoir les bonnes pratiques à cet égard.

Nous félicitons l'Équipe d'enquêteurs du renforcement de sa coopération avec le Gouvernement iraquien, qui est indispensable pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Nous encourageons l'Équipe à continuer de dispenser une formation aux autorités compétentes afin de renforcer les capacités nationales dans l'optique des poursuites futures dont feront l'objet des membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

À cet égard, nous apprécions également la participation active des autorités irakiennes et des communautés touchées, comme le mentionne l'Équipe dans ses rapports, à la mise en œuvre de tous les aspects du mandat de l'Équipe d'enquêteurs. La coopération des autorités locales avec l'Équipe dans le cadre des procédures nationales en cours est le meilleur exemple de la confiance accordée à l'Équipe d'enquêteurs ainsi qu'aux efforts nationaux visant à amener l'EIIL à répondre de ses crimes.

Nous prenons également note des arrangements convenus par l'Équipe et l'appareil judiciaire iraquien, qui permettent de mettre en commun les informations conformément au mandat de l'Équipe. Nous espérons que les deux parties poursuivront leurs efforts afin d'adopter de nouvelles dispositions au cours de la période à venir. Dans le même temps, nous soulignons de nouveau la nécessité de protéger les témoins et les survivant(e)s. Nous encourageons l'Équipe et les autorités irakiennes à appliquer toutes les procédures et mesures, notamment l'exploitation des technologies, pour veiller à ce que les personnes qui coopèrent avec l'Équipe puissent le faire en toute sécurité.

Enfin, nous apprécions l'appui que les États Membres fournissent à l'Équipe d'enquêteurs en mettant à disposition des experts et en apportant des contributions

financières. Il témoigne des efforts que déploie la communauté internationale et de sa ferme détermination à lutter contre le terrorisme et à prévenir la résurgence de l'EIL. Nous estimons que la réussite de l'Équipe est importante pour la paix et la sécurité dans la région au-delà des frontières de l'Iraq.

Annexe XVIII**Déclaration de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

C'est pour moi un honneur, à l'entame de cette déclaration que je prononce au nom de mon pays, d'exprimer ma gratitude pour l'action des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses principaux bureaux à travers leurs résolutions, recommandations et décisions et pour tous les efforts internationaux visant à aider l'Iraq à combattre le terrorisme et à poursuivre les terroristes. Je voudrais également féliciter la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et souhaiter à S. E. Zhang Jun, Représentant permanent de la République populaire de Chine, tout le succès possible dans cette entreprise. Je remercie M. Karim Khan et son équipe des efforts considérables qu'ils ont déployés pour mettre en œuvre son mandat en Iraq, en particulier dans le contexte des défis posés par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Après la défaite militaire de l'organisation terroriste État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans mon pays, l'Iraq, des efforts intenses et une coopération internationale accrue s'imposent si l'on veut surmonter les ravages causés par le terrorisme de l'EIIL et faire en sorte que les auteurs, les partisans et les commanditaires des actes terroristes soient poursuivis par des mécanismes juridiques nationaux et internationaux. L'objectif ultime est de prévenir la résurgence de ces organisations terroristes et de les empêcher ainsi de constituer une menace pour la communauté internationale. Pour ce faire, des mesures doivent être prises pour coordonner et harmoniser les efforts des différents États et organisations internationales afin d'obtenir des effets de synergie efficaces. Les mesures juridiques adoptées par les différents États pour punir les auteurs de crimes terroristes ne suffiront pas. Les États auront également besoin de l'appui de la communauté internationale pour renforcer leurs capacités juridiques, économiques et en matière de sécurité, améliorer leur situation politique, garantir les libertés démocratiques fondamentales et protéger les droits de l'homme, comme le prévoit la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En ce qui concerne le cadre juridique de la coopération internationale, mon gouvernement attend avec intérêt la création d'un système juridique international permettant de surveiller la mise en œuvre des résolutions antiterroristes du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects. L'établissement d'un tel système démontrerait le sérieux avec lequel les États s'acquittent de leurs obligations internationales en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, mon gouvernement souligne que tous les États doivent s'acquitter de leurs obligations au titre du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en se conformant aux résolutions du Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme.

La position de longue date de l'Iraq sur le terrorisme se reflète dans les mesures qu'il a prises pour éliminer ce dangereux fléau. Sur le plan intérieur, mon gouvernement s'emploie à renforcer les capacités de ses professionnels de la lutte contre le terrorisme et à consolider le système judiciaire, conformément aux principes des droits de l'homme et aux obligations internationales du pays telles qu'elles sont prévues par la Constitution iraquienne. Le Gouvernement se prépare également sur le plan juridique à utiliser devant les tribunaux nationaux les éléments de preuve reçus de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, renforçant

ainsi leurs capacités juridiques et judiciaires. La Chambre des députés a achevé la première lecture d'un projet de loi relatif à un tribunal pénal iraquien chargé de juger les crimes de l'EIIL qui, une fois adopté, garantira que les preuves des crimes de génocide et autres crimes contre l'humanité perpétrés par l'EIIL seront utilisées à bon escient. Dans le cadre de la justice pour les victimes, la loi n° 8 (2021) sur les rescapées yézidiennes offre aux victimes la protection et les soins nécessaires.

Nous soulignons l'importance que revêt la prochaine étape du travail de l'Équipe d'enquêteurs. Après plus de trois ans de travail continu et d'efforts concertés de la part du Gouvernement iraquien et de l'Équipe d'enquêteurs pour fouiller les sites de charniers, identifier les restes des victimes et les restituer à leurs proches, il est crucial que mon gouvernement reçoive les résultats et les éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs en Iraq durant cette période, surtout maintenant qu'une formation élargie est dispensée aux autorités irakiennes compétentes dans des domaines clés tels que la collecte et l'analyse des preuves médico-légales et la protection des témoins. Conformément au paragraphe 39 de son mandat, l'Équipe d'enquêteurs est chargée d'apporter au Gouvernement iraquien l'assistance juridique voulue et de lui donner les moyens de renforcer ses tribunaux et son système judiciaire. Il n'est que juste et équitable de partager les résultats du travail d'enquête de l'Équipe avec l'Iraq, puisque c'est le peuple iraquien qui a été la principale victime des crimes commis par l'organisation terroriste EIIL en Iraq. Cela encouragera également la découverte d'autres preuves de crimes perpétrés par l'organisation terroriste contre des Irakiens, ainsi que l'adoption des mesures nécessaires pour les préserver et les stocker en Iraq, conformément à la résolution 2379 (2017) et au mandat.

Dans ce contexte, nous tenons également à souligner que l'Équipe d'enquêteurs doit opérer dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et de sa compétence l'égard des infractions commises sur son territoire contre ses citoyens. L'Équipe d'enquêteurs doit se conformer à son mandat et aux délais qui y sont spécifiés, lesquels ont été prorogés avec l'approbation et à la demande de mon gouvernement. La justice doit être rendue, rapidement, en veillant à ce que les victimes obtiennent réparation, que les terroristes répondent de leurs actes et que les preuves ne soient pas détruites ou effacées par le passage du temps. La justice ainsi rendue contribuerait au rétablissement des victimes et à leur réintégration dans la société.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer nos remerciements et notre reconnaissance, ainsi qu'aux autres membres du Conseil et à tous les pays amis qui ont appuyé mon pays dans sa lutte contre le terrorisme. Nous devons continuer à œuvrer de concert pour traduire les auteurs de ces crimes devant les tribunaux nationaux. Je remercie une nouvelle fois M. Khan et son équipe pour tout ce qu'ils ont fait au cours de ces dernières années durant son mandat à la tête de l'Équipe d'enquêteurs, partageant leurs expériences et exhortant les États à appuyer leurs efforts ; préparant et réhabilitant les équipes nationales ; et appelant l'attention sur l'ampleur des violations infligées au peuple iraquien par les terroristes de l'EIIL. Nous souhaitons à M. Khan plein succès dans ses activités futures.
